

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 29/09/2023

ID : 069-200058493-20230927-C\_20230927\_01-DE



## COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 7 JUIN 2023

### PROCÈS-VERBAL

BULLETIN N° 217  
88<sup>ème</sup> année

## TABLE DES MATIÈRES

	Page
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....	<b>2</b>
<b>ORDRE DU JOUR</b> .....	<b>7</b>
<b>AFFAIRES NE DONNANT PAS LIEU À DÉLIBÉRATION</b> .....	<b>10</b>
<input type="checkbox"/> <b>Compte rendu des décisions prises par le Bureau</b> .....	<b>10</b>
<input type="checkbox"/> <b>Compte rendu des décisions prises par le Président</b> .....	<b>12</b>
<b>AFFAIRES DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATIONS</b> .....	<b>13</b>
<input type="checkbox"/> <b>Délibérations d'intérêt commun</b> .....	<b>13</b>
Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 22 mars 2023 .....	<b>13</b>
Suites données au rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes du 11/01/2022 portant sur les exercices 2015 et suivants .....	<b>15</b>
État des travaux de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'année 2022 .....	<b>17</b>
<input type="checkbox"/> <b>Délibérations relatives à une compétence particulière</b> .....	<b>17</b>
Approbation de la démarche d'appel à manifestation d'intérêt (ami) pour l'installation de centrales photovoltaïques .....	<b>18</b>
<b>QUESTIONS DIVERSES</b> .....	<b>26</b>
<b>COMPTES RENDUS DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU ET LE PRÉSIDENT</b> .....	<b>27</b>
<b>DÉLIBÉRATIONS</b> .....	<b>30</b>

## COMITÉ SYNDICAL COMMUNAY, MERCREDI 7 JUIN 2023

Le mercredi 7 juin 2023 à 18 h 30, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise, régulièrement convoqué le 31 mai 2023, s'est réuni en session ordinaire à l'Amphithéâtre des Brosses de Communay sous la présidence de Monsieur Éric PEREZ, président.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe CHONÉ (Communay)

### DÉLIBÉRATIONS D'INTÉRÊT COMMUN

<b>Quorum :</b>	<b>35</b>
Nombre de délégués en exercice :	86
Nombre de délégués titulaires présents :	39
Nombre de délégués suppléants présents :	5
<b>Total de délégués présents</b>	<b>44</b>
Nombre de pouvoirs :	5
<b>Nombre total de délégués ayant voix délibérative :</b>	<b>49</b>

### DÉLIBÉRATIONS RELATIVES À UNE COMPÉTENCE PARTICULIÈRE

- « Concessions de distribution publique d'électricité et de gaz »

*\*Pour l'exercice de cette compétence particulière, « Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz », seules la Métropole et les 8 communes hors métropole adhérentes à cette compétence prennent part au vote :*

<b>Quorum :</b>	<b>12</b>
Nombre de délégués en exercice :	28
Nombre de délégués titulaires présents :	12
Nombre de délégués suppléants présents :	0
<b>Total de délégués présents</b>	<b>12</b>
Nombre de pouvoirs :	3
<b>Nombre total de délégués ayant voix délibérative :</b>	<b>15</b>

## PRÉSENTS

## Délégués présents à la séance (X), excusés (e)

COLLECTIVITÉ	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	Pst	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS	Pst
METROPOLE DE LYON	BARLA Nicolas	X	GOMEZ Stéphane	
METROPOLE DE LYON	BRUNEL VIEIRA Vinciane	e	HÉMAIN Séverine	
METROPOLE DE LYON	CHADIER Sandrine		LAGARDE Caroline	
METROPOLE DE LYON	CHARNAY Christiane	e	DEHAN Nathalie	e
METROPOLE DE LYON	COHEN Claude		BADOUARD Benjamin	
METROPOLE DE LYON	DA PASSANO Jean-Luc		MAIRE Michaël	
METROPOLE DE LYON	DAVID Pascal		ZDOROVITZOFF Sonia	
METROPOLE DE LYON	DEVINAZ Gilbert-Luc	e	PERCET Joëlle	
METROPOLE DE LYON	FONTAINE Myriam	X	NOVAK Floyd	
METROPOLE DE LYON	GIROMAGNY Véronique	X	CAMUS Jérémy	
METROPOLE DE LYON	GODINOT Sylvain	X	ARTIGNY Bertrand	
METROPOLE DE LYON	GUELPA-BONARO Philippe	X	BAGNON Fabien	
METROPOLE DE LYON	MILLET Pierre-Alain	X	LUNGENSTRASS Valentin	
METROPOLE DE LYON	PEREZ Éric	X	BAUME Émilie	
METROPOLE DE LYON	RAY Jean-Claude		ASTI-LAPPERRIÈRE Florence	
METROPOLE DE LYON	REVEYRAND Anne	X	BRAMET-REYNAUD Nathalie	
METROPOLE DE LYON	SECHAUD Joëlle	e	VIEIRA Matthieu	
METROPOLE DE LYON	SIBEUD Nicole		PETIT Gaël	
METROPOLE DE LYON	SMATI Julien		COLLIN Blandine	
METROPOLE DE LYON	SUBAI Corinne	X	VESSILLER Béatrice	

COMMUNES HORS TERRITOIRE	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	Pst	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS	Pst
BRIGNAIS	THUET Bruno		MARCILLIERE Christine	
CHAPONOST	DUPIED Didier		LAURENT Cédric	
CHASSELAY	LASSAUSAIE Bruno		GHIRARDI Aurélie	
COMMUNAY	CHONÉ Jean-Philippe	X	PATIN Yvan	
MILLERY	CASTELLANO Michel	X	PUYJALINET Eric	
ST SYMPHORIEN D'OZON	PERRUSSET Guy	X	WINTRICH René	
TERNAY	PERDRIX Pierre		FAUCHET Jérôme	
VOURLES	PINEL Christophe	e	DILLENSEGER Thierry	e

## Délégués présents à la séance (x), excusés (e)

COMMUNES	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	Pst	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS	Pst
Albigny-sur-Saône	SAUNIER Thierry	X	LAULAGNET Bernard	
Bron	DUBIEF Marc	X	Marion CARRIER	
Cailloux-sur-Fontaines	PICARD Frédéric	X	ALLEGANTI Gilles	
Caluire-et-Cuire	BLACHERE Sophie	e	DIALLO Mamadou	
Champagne-au-Mt-d'Or	GUERIN Guillaume		REMY Bernard	
Charbonnières-les-Bains	CARDINAL Sandrine	e	BOISSON Nausicaa	X
Charly	DUCHARNE Thierry	X	RUÉ Marie-Laure	
Chassieu	FOURRIER Michel	X	DECHENAUX Bernard	
Collonges-au-Mt-d'Or	JOUBERT Patrick	X	CARTIER Jacques	
Corbas	LEGRAS Alain		BREVALLE Eddie	
Couzon-au-Mt-d'Or	THOMMEGAY David	X	LUCAS Karine	
Craponne	PASTRÉ François	X	MAGOUTIER Jean-Louis	
Curis-au-Mt-d'Or	NICOLAS Philippe	X	FERRARELLI Stéphane	
Dardilly	MARTIN Thierry	e	PAUME Damien	X
Décines-Charpieu	ALLOIN Jean-Emmanuel		GUESMIA Samir	
Ecully	GARDON-CHEMAIN Agnès	e	BUSQUET Isabelle	
Feyzin	THIMONET Christophe		MIHINDOU Jolly Clair	
Fleurieu-sur-Saône	GIRAUD Michel	X	BELUZE Patrick	
Fontaines-St-Martin	RIBAS Rémy		MAGNIN Françoise	
Fontaines-sur-Saône	BRUSCOLINI Olivier		MAZUEL Michel	
Francheville	VERNAT Jean-Paul	X	PAGNOUD Sophie	
Genay	MAGAUD Noëlle		ROUVIER Stéphane	
Givors	VITORIO Alipio	X	FERNANDES Isabelle	
Grigny	ODO Xavier		CABROL Christophe	
Irigny	DARCY Christophe		GAREL Xavier	
Jonage	NASARRE François	X	RAMOS Eric	
Limonest	GERVAIS Pierre		REBOTIER Béatrice	
Lissieu	BALAYÉ Quentin	X	DE FREITAS Elisabeth	
Marcy l'Étoile	JASSERAND Yves	X	SEDDAS Agnès	
Meyzieu	DUMAS Bernard	X	PELLARINI Robert	
Mions	GUIGUET Julien		TUR Patrick	
Montanay	SUCHET Gilbert	X	CRETIN Rémy	
Mulatière (La)	GERARDI Maxence	e	SABATIER Ivan	X
Neuville-sur-Saône	PASTY Nicolas		ALAMERCERY Vincent	
Oullins	AMBARD Christian	e	HYVERNAT Frédéric	X
Pierre-Bénite	MOROGÉ Jérôme		BONTEMPS Marlène	
Poleymieux-au-Mt-d'Or	JOLLY François		MARQUET Jean-Baptiste	
Quincieux	LYONNET Germain	X	MUREAU Michèle	
Rillieux-la-Pape	de la CRUZ Philippe	X	PIN Antoine	
Rochetaillée-sur-Saône	VATONNE Eric			
St-Cyr-au-Mt-d'Or	BOUVAT Cyrille	X	CATHELAND Gilles	
St Didier-au-Mt-d'Or	BASSET Claude	X	GENOIS Carine	
St Fons	CASTERS Thibaut			
St Genis-Laval	RAGON Frédéric	X	PARDON-BERARD Françoise	
St Genis-les-Ollières	FAYOLLE Xavier		MAVOUNGOU Martin	
St Germain-au-Mt-d'Or	PERARDEL Philippe	X	TEILLON Thomas	
St Priest	PEILLET Stéphane	X	VERGNON Sophie	
St Romain-au-Mt-d'Or	MALOT Guillaume		WAGET Pascal	
Ste-Foy-les-Lyon	BARRELLON Pierre		DUMOND Robert	
Sathonay-Camp	PERRUT Anne	e	ZEMOURA Mickaël	X
Sathonay-Village	PARENTY Michel		DIROUX Jean-Marie	
Solaize	BUDYNEK Jean-Michel	X	LAFFONT Stéphane	
Tassin-la-Demi-Lune	PECHARD Katia		JANNIN Pierrick	
Tour-de-Salvagny (La)	JAL Jean-Philippe	X	DEBORD Jacques	
Vaulx-en-Velin	DAHOUM Kaoutar		MOINE Philippe	
Vénissieux	SGHAIER Lanouar		GAUTIN Jean-Maurice	
Vernaison	SÉGOUFFIN Daniel	X	CHAIGNE Caroline	
Villeurbanne	CHIKH Ikhlef	X	COLLIAT Antoine	

**POUVOIR DONNÉ PAR UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE À UN AUTRE DÉLÉGUÉ TITULAIRE :**

Christiane CHARNAY (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Pierre-Alain MILLET (Métropole de Lyon),  
Joëlle SECHAUD (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon),  
Christophe PINEL (Vourles) donne pouvoir à Michel CASTELLANO (Millery)  
Sophie BLACHÈRE (Caluire-et-Cuire) donne pouvoir à Myriam FONTAINE (Métropole de Lyon),  
Agnès GARDON-CHEMAIN (Écully) donne pouvoir à Marc DUBIEF (Bron).

**ARRIVÉE/DÉPART :**

- Arrivée de Monsieur GODINOT (Métropole de Lyon) à la délibération n° 4

## ORDRE DU JOUR

- Compte rendu de l'activité du Président : présentation des décisions prises par délégation.
- Compte rendu de l'activité du Bureau : présentation des décisions prises par délégation.

### Délibérations :

- **Affaires d'Intérêt commun :**

- 1) Approbation du procès-verbal du Comité du 22 mars 2023
- 2) Suites données au rapport observations définitives de la Chambre régionale des comptes du 11 janvier 2022 portant sur les exercices 2015 et suivants
- 3) État des travaux de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'année 2022

- **Affaires « Compétences particulières » :**

- 4) Approbation de la démarche d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour l'installation de centrales photovoltaïques

### Questions diverses.



*(La séance est ouverte sous la présidence de M. PEREZ)*

**M. PEREZ.-** Bonjour à tous. Désolé pour le léger retard, je ne vous cache pas que nous n'avons pas encore le quorum. Dans l'attente, je vais laisser la parole au maire de Communay pour faire son discours d'introduction.

**M. CHONÉ.-** Bonsoir à tous. Bienvenue à Communay, commune de 4 500 habitants. Nous avons un passé historique, on a retrouvé des signes d'habitat du néolithique sur le secteur, quand on fait des travaux on est obligé de faire des fouilles. Communay a été fondée par un centurion Romain quand il a arrêté sa partie militaire et qu'il a récupéré une terre sur le secteur de Communay.

Nous avons aussi un passé agricole et un passé minier dans le charbon, avec des mines de charbon entre 1850 et 1952. C'étaient des lignes d'antracite qui ont fonctionné pendant cette période et ont permis d'alimenter les hauts fourneaux qui se trouvaient à Chasse-sur-Rhône à l'époque. On a gardé sur la commune des traces de ce passé minier, nous avons encore un terril recouvert par des bouleaux, la maison du directeur, la maison des contremaitres, la maison des ouvriers, nous avons donc un patrimoine bâti industriel qui continue d'exister sur la commune et que l'on essaye de mettre en valeur.

Nous avons aussi eu des puits de mine qui n'étaient pas verticaux, on descendait en pente douce, c'était un bassin en U donc il affleurait sur Ternay, terres noires, si on veut aller dans l'étymologie, il y avait du charbon qui affleurait et que les Romains à l'époque utilisaient déjà.

Nous faisons partie de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon qui regroupe sept communes dont trois sont au SIGERLY, les quatre autres communes étant rattachées au SYDER.

Nous avons eu un fort développement de la population depuis les années 70, je crois que nous avons tous eu cette pression foncière qui est arrivée et qui continue aujourd'hui avec des prix du foncier qui s'envolent et des difficultés pour monter des projets, sachant que nous sommes obligés d'en faire puisque nous sommes soumis aux 25 % de logements sociaux et ce n'est pas très facile à faire sur notre commune.

J'aurais pu vous inviter dans la salle des fêtes de l'autre côté, mais j'ai préféré vous faire venir dans notre amphithéâtre, salle qui commence à avoir de l'âge, qui n'est pas climatisée, mais qui va faire l'objet d'une rénovation très lourde ainsi que toute l'école qui est côté à partir de l'année prochaine. Nous allons en profiter pour isoler et rafraîchir l'amphithéâtre.

Par ailleurs, nous expérimentons dans cet amphithéâtre un système de destratification.

Quelques actions sur Communay : nous avons pu diminuer nos consommations de 15 % en 2022, du coup cela n'augmente pas notre dépense énergétique sur l'année 2022-2023 puisque la hausse du gaz c'est 15 %, de même pour électricité. On peut donc arriver encore cette année à maintenir nos dépenses énergétiques.

Pour limiter ces dépenses, nous avons passé tout l'éclairage public aux leds, ce qui nous permet de diminuer la puissance à partir de 23 heures et surtout, nous coupons l'éclairage public de 00 heure à 5 heures. Nous avons mis des panneaux en entrée de commune pour informer de l'extinction nocturne. Cela fait six mois que l'éclairage public est arrêté la nuit et nous avons prévu de faire une réunion publique pour voir ce qu'en pense la population, sachant que je n'ai pas reçu beaucoup de demandes pour revenir à un éclairage public ouvert toute la nuit.

Nous avons commencé à rénover une première école, nous avons réussi à avoir une étiquette A sur la rénovation d'un bâtiment pour six classes de maternelle, cela nous permet de contenir nos dépenses énergétiques et nous avons agrandi cette école avec un bâtiment à énergie positive sur lequel on a mis plus de 300 m<sup>2</sup> de panneaux solaires avec un investisseur qui s'en charge.

Nous faisons tous les ans une programmation de rénovation de nos bâtiments (isolation, fenêtres ou chaudières) pour essayer de diminuer nos consommations. Et nous allons rénover ce site, c'est un projet important qui est la suite des audits énergétiques que nous avons faits avec le SIGERLY il y a quelques années et qui nous ont conduits à faire l'autre école d'abord et à continuer par cette école parce que c'est plus compliqué sur cette école et moins rentable, mais à un moment on n'a pas le choix, il faut aussi faire des choses pour le confort d'été. Nos travaux commenceront à l'été 2024, nous sommes en phase d'APS avec notre maître d'œuvre.

Nous avons installé près de 1 500 m<sup>2</sup> de panneaux solaires sur nos bâtiments communaux et sur deux toits solaires qui ont été construits par un investisseur qui permettent d'avoir un boulodrome couvert avec des panneaux solaires et un centre technique municipal qui sera construit sous les panneaux solaires et sous le toit qui a été fait par l'investisseur.

Et nous espérons qu'avec l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le SIGERLy nous aurons la possibilité d'installer des ombrières sur les parkings de notre site sportif et culturel de la plaine pour continuer à faire de la production solaire sur la commune.

Pour revenir à cette salle, nous avons la problématique des salles de grande hauteur, à savoir une différence de température importante entre le bas et le haut. Nous avons rencontré l'entreprise VEE qui nous a proposé d'expérimenter un dispositif qui brasse l'air pour avoir moins de différence de température entre le haut et le bas, sachant que les pertes sont beaucoup par le toit donc moins on a une température élevée sur le haut moins on a de perte thermique et que quand on veut chauffer en bas, ceux du haut ont trop chaud. Ce dispositif devrait nous faire gagner de l'ordre de 20 à 30 % d'énergie sur le chauffage de cette salle.

C'est un dispositif expérimental pour l'instant. Le spécialiste qui a fait les tests est présent ce soir et si vous êtes intéressés, ils peuvent vous donner des informations en fin de réunion. Nous avons pu constater que quand le système fonctionne, ça attire la chaleur qui est en haut qui est réinjectée en bas et qui ressort après par les portes. Cela permet d'avoir une situation presque normale sur la partie haute du bâtiment et cela permet une économie d'énergie pour un coût d'investissement qui n'est pas démesuré. Les tests sont concluants.

N'hésitez pas, ils sont présents pour vous expliquer comment ça fonctionne et vous donner des informations.

Je vous remercie de votre attention.

**M. PEREZ.-** Merci Monsieur le Maire, cher Jean-Philippe, pour cette introduction.

Je vous remercie toutes et tous d'être présents.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je tiens à vous apporter quelques éléments notamment sur le sujet des ressources humaines qui avait suscité questions et débats lors du précédent comité du SIGERLy, j'y reviendrai au moment de l'approbation du procès-verbal, avec un certain nombre de précisions à vous apporter.

J'excuse notre collègue vice-présidente Vinciane BRUNEL VIEIRA qui ne peut pas être là ce soir pour des raisons personnelles, et nous pensons fort à elle.

Je voulais faire un point sur les prix de l'énergie parce que pendant très longtemps en comité en 2022 vous m'avez entendu dire que les prix montaient, que l'année prochaine serait difficile, que ce serait compliqué. Or, en 2023 notamment pour l'éclairage public vous avez pu constater que les prix ont baissé. C'est dû à un certain nombre de raisons, notamment aux mécanismes de revente que nous permet le système de l'ARENH. On ne sait pas encore ce que ça va donner sur la fin de l'année, en revanche ce qui est sûr, c'est que ce que l'on a acheté en anticipé et que l'on achète encore en anticipé pour l'électricité ou le gaz - mais je mets le gaz à part parce qu'il n'y a pas de système de compensation comme l'ARENH -, on l'achète sur les marchés de gros plus haut. Ces dernières semaines, les cours sur les marchés de gros baissent donc notre système d'achat en plusieurs fois en click nous permet d'acheter ou d'être en potentialité d'acheter et de faire un clic sur une partie basse, mais en début d'année on a dû faire des achats qui étaient à des prix beaucoup plus hauts que ce que l'on peut connaître aujourd'hui.

Je ne veux pas vous dire les mêmes bêtises que l'an dernier en vous disant que ça va augmenter et que l'année prochaine sur les factures ce sera plus bas, l'année prochaine vos factures seront plus hautes. C'est aussi pour cela que j'avais appelé à la mise en place d'un bouclier tarifaire pour les collectivités, nous avons délibéré sur un vœu qu'un certain nombre de communes ont voté, plus d'une trentaine au sein du SIGERLy, et c'est important de pouvoir se mobiliser sur ces sujets.

Je veux que vous ayez en tête que la surprise qu'on a eue sur 2023, on ne l'aura pas sur 2024 même si les prix du gaz baissent actuellement ; je ne sais pas ce que donnera la deuxième partie de l'année, les stocks étant assez hauts, et on ne sait pas ce que le conflit géopolitique donnera.

Par ailleurs, en lien avec les délibérations de ce soir et en lien avec des actualités récentes, il y a eu une présentation des articles de RTE sur l'avenir énergétique de notre pays où on parle fortement de la décarbonation et de l'électrification du pays. Le président du directoire de RTE alerte sur la capacité à faire dans notre pays en termes de production d'électricité, mais aussi de sobriété et d'efficacité et sur le fait que, si on n'utilise pas toutes les briques, nous n'y arriverons pas. Un certain nombre de sujets ne sont pas à la main des collectivités et pourtant ce soir, nous aurons l'occasion de voter l'Appel à Manifestation d'Intérêt sur le photovoltaïque afin que l'on puisse participer à cet effort de production d'énergie mais pas que, parce qu'au sein du SIGERLy on fait aussi de l'efficacité énergétique sur la rénovation du parc d'éclairage public, notamment Jean-Philippe a précisé qu'il est passé en 100 % led, on fait de plus en plus de PPI, sur l'efficacité énergétique on a lancé le

programme Bâti+ lors du dernier comité et on souhaite accompagner la rénovation énergétique en lien avec les objectifs de décret tertiaire. Mais on fait aussi de la sobriété énergétique avec les Schémas Directeurs d'Aménagement Lumière, on a pris une stagiaire de l'École Centrale de Lyon pour travailler le sujet effacement, elle a réussi à nous faire un certain nombre de choses ; on verra comment on peut traiter le sujet et comment on peut avoir cette gestion différenciée du besoin en énergie et de la consommation.

En tout cas, si tout le monde veut arriver à tenir les objectifs et à ne manquer ni d'électricité ni de gaz, à condition que ce soit du bio GNV, il faut tous faire de gros efforts et les collectivités publiques doivent y participer donc le SIGERLy se mobilise et accompagne sur ce sujet.

#### • Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Jean-Philippe CHONÉ est désigné comme secrétaire de séance.

Nous avons quelques excusés  
(Lecture de la liste des absents excusés et des pouvoirs)

### AFFAIRES NE DONNANT PAS LIEU À DÉLIBÉRATION

#### Compte rendu des décisions prises par le Bureau

*Confer page 27.*

**M. PEREZ.-** Le Bureau s'est réuni les 28 avril et 26 mai 2023.

- Séance du 28 avril 2023 - vote de 3 délibérations :
  - Vente des parcelles AK605 et AK606 sur la commune d'Oullins, parcelles rétrocédées au SIGERLy par ENEDIS et qui sont revendues à l'association diocésaine d'Oullins ;
  - Approbation de trois conventions cartographiques entre ENEDIS et le SIGERLy ;
  - Approbation de la convention annuelle 2023 avec l'association du Comité social du personnel de la métropole lyonnaise, de ses collectivités territoriales et établissements publics. Nous sommes rattachés au COS de la Métropole de Lyon pour les différents avantages pour les agents du SIGERLy.
- Séance du 26 mai 2023 – vote de 2 délibérations :
  - Approbation du Schéma directeur de déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDRIVE) ;
  - Approbation de la démarche d'Appel à Manifestation d'Intérêt pour le développement d'infrastructures de recharge de véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE).

**M. CHONÉ.-** Le SDRIVE concerne les 8 communes qui ne sont pas dans la Métropole puisque la Métropole a déjà son schéma.

On est passé par un bureau d'études qui a été choisi par une bonne partie des syndicats des énergies sur Auvergne-Rhône-Alpes et ce schéma directeur va conduire à ce que le SIGERLy prenne en charge le déploiement de deux bornes avec chacune deux points de recharge sur les 8 communes concernées.

Et la deuxième partie consiste à chercher un investisseur qui installerait ces bornes sur les 8 communes pour éviter que le SIGERLy n'ait à financer la totalité de cet investissement. Nous avons lancé une recherche d'investisseurs qui gèrent l'installation et la facturation, puisque le système de facturation est encore plus compliqué que l'installation des bornes de recharge pour les véhicules électriques.

**M. PEREZ.-** Je te remercie pour ton engagement sur ce sujet.

## ☐ Compte rendu de l'activité du Président

### M. PEREZ.-

- **24 mars** : rendez-vous en mairie de Poleymieux-au-Mont d'Or avec Madame la Maire et ses adjoints, et en mairie de Montanay avec Monsieur le Maire, Gilbert SUCHET, ici présent. C'était intéressant de comparer deux territoires qui ne sont pas loin l'un de l'autre, qui sont des petites communes et pour lesquels on voit tout l'intérêt d'un syndicat intercommunal qui peut amener de l'ingénierie technique et des solutions.

On a beaucoup parlé avec Madame la Maire de Poleymieux de l'importance côté agents d'avoir une autre vision, ce n'est pas la même chose de travailler avec des communes de 1 000-3 000 habitants ou avec une commune comme Villeurbanne, ce ne sont pas les mêmes sujets ni la même façon de travailler. Nous sommes très vigilants à avoir cette vision proche des petites communes.

- **29 mars** : rendez-vous en mairie de Marcy l'Etoile et je remercie Loïc COMMUN de nous avoir reçus.
- **7 avril** : rendez-vous avec Gilles DELAS de l'entreprise ADG Energy et avec le groupement Colas-Coiro-ADG.

Nous avons décidé de revoir nos marchés de travaux éclairage public et enfouissement des réseaux notamment parce qu'on trouve qu'un certain nombre de thématiques dans ces marchés relèvent de coûts qui sont assez élevés et on pense pouvoir répartir la valeur sur la totalité d'un chantier pour faire baisser les coûts. Nous recevons donc les entreprises pour expliquer et trouver des solutions. Nous avons des échanges constructifs qui, je l'espère, vont nous permettre de faire baisser les coûts de travaux puisque cela compte énormément dans vos contributions.

- **28 avril** : Bureau décisionnel et politique avec la présentation par ENEDIS et GRDF de leur programme travaux 2023. Je pense parler au nom du Bureau, nous avons été rassurés sur les niveaux d'investissements qui seront réalisés sur le territoire du SIGERLy en 2023. Nous avons des inquiétudes parce que sur le territoire métropolitain les chantiers de dévoiement de réseaux pour les trames du SYTRAL sont en cours et on craignait d'avoir de mauvaises surprises avec des travaux et du financement de travaux uniquement sur ces dévoiements de réseaux et que pendant ce temps il n'y ait pas d'investissement sur la modernisation du réseau, mais ENEDIS et GRDF nous ont présenté un programme travaux avec 10 M€ sur la modernisation des réseaux. Nous sommes plutôt satisfaits que les concessionnaires aient écouté nos besoins.
- **3 mai** : rendez-vous avec l'entreprise Suez représentée par Pierre THIBAUD sur la partie bâtiment.
- **4 mai** : déjeuner de travail avec deux représentants de notre fédération FNCCR et signature de la convention LUM'ACTE. Cela fait partie des appels à manifestation d'intérêt ACTEE dont nous avons été régulièrement lauréats. Celui-là est sur la thématique Éclairage Public et c'est notamment le financement des SDAL, Schémas Directeurs d'Aménagement Lumière, pour lesquels on travaille en collaboration avec le CEREMA. Nous vous proposerons une présentation de la démarche et de la méthodologie entre le SIGERLy et le CEREMA pour réaliser ces schémas directeurs d'aménagement Lumière pour lesquels nous bénéficions de subvention de la fédération.
- **4 mai** : j'ai pu intervenir l'après-midi à une table ronde de l'IAE Lyon 3 qui a une licence professionnelle autour de l'éclairage public ; nous avons accueilli un alternant l'année dernière sur le sujet. Nous avons été invités et j'ai donc pu participer à une table ronde sur quelle lumière pour l'espace public en 2030. C'était constitué de professionnels, mais aussi d'étudiants, c'était intéressant de discuter avec des jeunes qui entrent sur le marché du travail.
- **5 mai** : rendez-vous en mairie de Collonges-au-Mont-d'Or pour discuter avec Monsieur le Maire de différents travaux.
- **12 mai** : journée jumelages BAPAURA avec le syndicat de Haute-Savoie, le SYANE, et le syndicat de la Vienne, que nous avons rencontrés en juillet et octobre 2022.
- **15 mai** : Conseil d'administration de l'ALEC Lyon avec le président de l'ALEC, Philippe GUELPA BONARO et la vice-présidente, Corinne SUBAL, ainsi qu'avec Anne REVEYRAND.
- **15 mai** : Commission générale avec la mairie de Millery le soir pour parler de l'éclairage public. Nous avons pu présenter les compétences du SIGERLy sur l'éclairage public et les élus de Millery

ont voté en conseil municipal du 26 mai la délibération qui délègue la compétence de l'éclairage public de Millery au SIGERLy ; une commune de plus nous fait confiance et nous sommes contents de travailler avec Millery lors des prochaines années.

- **17 mai** : rendez-vous en mairie de Rochetaillee-sur-Saône avec Monsieur VERGIAT et Monsieur VATONNE.
- **24 et 25 mai** : participation aux Assises de l'énergie à Bordeaux.
- **28 mai** : Commission générale du SIGERLy préparatoire à ce Comité et Bureau décisionnel et politique avec présentation du projet de territorialisation que l'on vous présentera lors d'un prochain Comité.

J'en viens au compte rendu des décisions du Président.

## Compte rendu des décisions prises par le Président

*Confer page 28.*

### Notifications :

- 12 marchés subséquents passés sur le fondement de l'accord-cadre n°19.04 pour des missions de maîtrise d'œuvre partielle relative à des travaux réseaux et éclairages publics
- 2 marchés subséquents passés sur le fondement de l'accord-cadre n°2020.06 lot 9 pour des travaux réseaux et éclairages publics, supérieur ou égal à 375 000 € HT.

### Arrêté :

- Pôle Ressources : 1 délégation de signature.

### Décisions :

- Pôle Ressources : souscription d'une opération de swap de taux sur le contrat d'emprunt de 8 M€ sur le budget principal.

Nous avons signé un emprunt de 8 M€ en décembre 2022 avec un taux variable parce qu'à l'époque les banques ne proposaient pas de taux fixe. Nous avons la possibilité dans le cadre de ce contrat de passer à taux fixe sur une partie à condition que ce soit intéressant pour nous. Nous avons cette possibilité cette fois pour 4 ans, on a pu toper un swap avec un taux de 3,76 % au lieu de 4,31 %, ce qui nous fait un gain de 44 000 €.

Les services l'ont validé et la banque a dû me rappeler pour que je valide à l'oral et pour que ce soit enregistré par la salle des marchés.

Nous faisons tout pour essayer de minimiser les coûts pour les communes, et pour une gestion saine et optimale des crédits du syndicat.



## AFFAIRES DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATIONS

### Délibérations d'intérêt commun

**M. PEREZ.-** Je vous rappelle les modalités de vote pour les délibérations d'intérêt commun :

- Métropole de Lyon : 1 délégué = 8 voix
- Communes de la Métropole : 1 délégué = 1 voix
- Communes hors Métropole : 1 délégué = 2 voix.

La délibération est adoptée à la majorité simple des suffrages exprimés, sauf mention spécifique dans les délibérations.

Délibération n° C\_20230607\_01

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 22 MARS 2023

*Rapporteur : Monsieur Éric PEREZ, président*

*Confer page 1/11.*

**M. PEREZ.-** Lors du dernier Comité, il y a eu un certain nombre de questions sur les sujets ressources humaines. Nous avons répondu en partie, mais nous n'étions peut-être pas assez factuels. Je vais pouvoir répondre à vos questions aujourd'hui.

Nous menons, sous la conduite de la vice-présidente Vinciane BRUNEL VIEIRA, de notre directrice des Ressources, et de notre directrice des Ressources Humaines, une politique de ressources ambitieuses pour faire face à un nombre croissant d'adhérents et répondre aux demandes d'expertises de manière efficace et proactive dans un contexte en mutation pour rendre service aux communes qui ont de gros besoins.

L'accroissement des membres fait qu'il y a une hausse RH qui est en partie externalisée.

La hausse des demandes engendre de devoir recruter des profils de niche RH SIGERLy, on ouvre chaque année des postes, mais il n'est pas toujours facile de recruter et nous sommes en forte concurrence avec le privé.

Nous avons une offre personnalisée et performante afin de répondre aux enjeux de transition énergétique, d'économies et de subventions dans le budget des membres, nous travaillons au quotidien pour cela et vous comptez sur nous.

À noter également la création du service CEP en 2007-2008, ainsi que l'évolution de l'offre EP/DCR et gestion du patrimoine.

Au moment où le SIGERLy sort du SYDER en 2003, nous n'avions que 6 agents pour réaliser le travail à mener. En 2019, une commune supplémentaire a adhéré à la compétence éclairage public, Champagne-au-Mont-d'Or, et 76 % des communes adhéraient au CEP. Nous avons alors 43 agents.

En 2020, nous avons eu l'adhésion de Saint-Fons qui est une grosse commune en termes d'éclairage public, et nous avons 2 agents de plus. En 2021, 86 % des communes adhéraient et nous avons 48 agents et en 2022, Pierre-Bénite, La Mulatière et Saint-Genis-Laval ont adhéré à l'éclairage public et nous étions à 98 % d'adhésion au dispositif CEP, d'autant que nous l'avons renforcé, et nous avons 53 agents.

Vous pouvez constater qu'on ne devient pas une armée mexicaine, on essaye de gérer au mieux les demandes des communes. On pourrait rester à effectif constant, mais on peut aussi considérer que ça devient compliqué pour tout le monde de travailler et je peux vous assurer que les agents du SIGERLy ne chôment pas.

Concernant les effectifs en 2022, on compte 5 agents à la direction générale, 33 à la direction transition énergétique, 14 à la direction ressource, 2 à la communication et 13 dans *autres* (stagiaires, fins de contrat/procédures et emplois non permanents).

On a eu 5 créations de poste :

- 1 chargé de financement, qui se mobilise notamment sur les différents appels à manifestation d'intérêt et qui nous permet de faire rentrer de l'argent et notamment dans les AMI ACTEE qui nous permet de financer des postes ;
- 1 juriste ;
- 1 technicien de maintenance parce que comme il a été choisi de s'organiser, les techniciens de secteur ne travaillaient plus la maintenance. C'est dommage parce que si on change les points mais que le reste des points qui n'ont pas été changés ne fonctionnent pas et que personne ne s'en occupe, c'est problématique ;
- 1 agent comptable parce qu'on manquait d'effectif ;
- 1 responsable travaux sur l'éclairage public et la dissimulation des réseaux ;

L'évolution des effectifs sur le budget RH 2023 représente 6,71 % des dépenses de fonctionnement qui sont estimées à 50,8 M€, soit un budget de 3 412 000 € pour le BP 2023 donc pour ces 53 agents.

Vous avez ensuite la répartition de l'analyse de l'évolution de la masse salariale sur le budget primitif 2023, vous voyez que des évolutions, comme les indices et les grilles, relèvent d'évolutions statutaires, il y a des évolutions de carrière qui sont là aussi des évolutions statutaires, on peut difficilement faire sans. On a le recrutement qui correspond aux besoins et à la nécessité de réponse aux demandes des communes. Les réserves sur les dépenses sociales, je parle sous l'égide des services, cela correspond au ticket restaurant, participation mutuelle, prévoyance, et je tenais à dire que nous avons un travail en cours sur le régime indemnitaire avec des groupes de travail. Et j'ai demandé à notre DGS, au vu de l'inflation sur tout ce qui concerne les dépenses sociales, qu'un travail soit mis en place, en plus et en parallèle du travail sur le régime indemnitaire parce que ça devient très compliqué de recruter si on n'a pas un certain nombre d'avantages sociaux à apporter aux candidats. Je sais que vous connaissez aussi ces difficultés en commune et c'est d'autant plus fort parce qu'augmenter les avantages sociaux, ça peut avoir un coût certain. Mais au vu de l'inflation et de l'augmentation des prix alimentaires, les tickets restaurants, cela devient léger selon le montant. Et au vu des augmentations des mutuelles, on peut aussi se poser la question d'accompagner plus loin. La Métropole l'a fait, je suis sûr que certaines communes le font aussi.

Et il y a une enveloppe prévisionnelle pour le régime indemnitaire, mais qui n'est pas encore travaillée et qui a fait monter grandement le budget prévisionnel sur la masse salariale. On voit aussi qu'un certain nombre de recrutements mettent plus de temps donc entre le budget prévisionnel et la réalité de ce que l'on va payer sur l'année 2023, on ne sera peut-être pas complètement aux chiffres annoncés. Des gens partent et on recrute des gens qui peuvent parfois être moins cher que leur prédécesseur, du coup on va payer moins cher et donc gagner un peu sur cette évolution de masse salariale.

L'inflation nous impose de réfléchir par rapport à nos agents afin de pas les pénaliser en termes de hausse et j'attends aussi de savoir ce que vont donner les discussions, et je pense qu'en commune vous les attendez impatiemment, du Ministre de la fonction publique pour savoir s'il y aura une augmentation du point d'indice.

Et je voulais rappeler que même si on est autour de 3 M€ de masse salariale, si on mutualise sur les 66 communes, cela fait 45 000 € pour un poste que vous auriez à financer en commune et qui ferait à la fois l'éclairage public, la dissimulation des réseaux, le conseil en énergie partagé, l'ingénierie financière, l'achat d'énergie, le suivi des concessions, la production d'énergie renouvelable, la sobriété, même si vos équipes l'ont fait de manière transversale, et on les en remercie, des sujets novateurs comme l'effacement. À 45 000 € une personne comme ça, si vous y arrivez je vous paye un coup à boire ! Je pense qu'à ce prix, c'est introuvable.

Quant à l'évolution de la masse salariale selon les scénarios, l'idée n'est pas de recruter chaque année 5 personnes et de faire augmenter la masse parce que ça ne serait pas une gestion saine, mais d'avoir une évolution stable et de manière assez linéaire. Après, je ne maîtrise pas les évolutions du point d'indice.

Y a-t-il des questions sur ce sujet ou sur le procès-verbal de la session précédente ? *Pas de questions.*

Je pense avoir été assez clair et avoir apporté les réponses attendues la dernière fois.

Je vous propose de passer à l'adoption du procès-verbal de la séance du 22 mars 2023.

*Il est procédé au vote électronique.*

**Le procès-verbal du Comité syndical du 22 mars 2023 est adopté à l'unanimité.**

Délibération n°C\_20230607\_02

**SUITES DONNÉES AU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES DU 11/01/2022 PORTANT SUR LES EXERCICES 2015 ET SUIVANTS.**

Rapporteur : Monsieur Eric PEREZ, Président

*Contenir page 3/11.*

**M. PEREZ.-** Nous avons eu un contrôle de la Chambre régionale à partir d'avril 2021 jusqu'à l'été 2021, qui avait fortement mobilisé les équipes, comme ça peut l'être lors d'un contrôle de la Chambre régionale des comptes.

Je rappelle qu'il a été fait dans une période Covid, le gouvernement avait décidé de prolonger les vacances donc on l'a fait dans un contexte délicat, ce qui fait que ça a duré dans le temps. À l'automne, on n'a pas eu une réponse très rapide de la part de la Chambre et comme on a droit à un rapport provisoire auquel on peut répondre, le rapport définitif n'a eu lieu qu'en janvier 2022.

Nous avons 5 recommandations :

**1° Engager une démarche d'unification des concessions de distribution de gaz et d'électricité conclues par le SIGERLy et la Métropole de Lyon.**

Sur ce sujet nous avons des discussions avec la Métropole et nous avons déjà des échanges avant même le contrôle de la Chambre. Nous trouvons qu'il y a un travail de qualité chacun de son côté, mais qu'il y a des synergies régulières côté service, notamment la concession de gaz avec GRDF puisque les élus de l'époque l'avaient signée en 2020 avant qu'on se retrouve tous confinés à la maison. Un PPI de 5 ans a été établi et pour lequel nous aurons les résultats dès l'année prochaine et on va donc devoir travailler le prochain PPI. Une réunion est d'ores et déjà prévue au mois de juillet entre services et élus du SIGERLy et de la Métropole sur ce sujet.

**2° Mettre en place une comptabilité analytique des charges et des produits par compétence.**

C'est une demande régulière de la Chambre pour toutes les collectivités ; chez nous, le travail est en cours, mais je rappelle que dès 2024 il y a un passage à la nomenclature M57 avec la trésorerie publique.

J'en profite pour vous dire que nous dépendons depuis cette année de la trésorerie de Bron alors qu'avant on dépendait de la trésorerie de Villeurbanne. Il y a eu des difficultés avec la trésorerie de Bron qui n'a pas payé dans les délais notamment nos entreprises et pour ne rien manquer, la trésorerie de Bron a brûlé il y a quelques semaines.

Au-delà de cela, la recommandation n°2 est en cours et nous permettra de mieux appréhender les coûts et les tarifs et prix du SIGERLy.

**3° Mettre en place un budget annexe, comme on l'a pour les ENR au SIGERLy, pour les activités de Conseil en énergie partagé afin de s'assurer que le syndicat ne les finance pas avec des ressources qui proviennent de ses autres activités, s'il était amené à proposer ce type de prestations à d'autres activités que ses adhérents.**

En gros, la Chambre souhaite que l'on vous facture la totalité des activités du Conseil en énergie partagé sans utiliser d'autres ressources. Si vous vous rappelez quand on avait présenté en début d'année dernière la modification du service CEP, on vous avait expliqué qu'il y avait des augmentations de tarifs mais qu'elles ne permettaient pas de couvrir la totalité du service parce qu'on ne souhaitait pas que ce soit imposé aux communes et que cela pèse sur vos finances, d'autant que vous êtes contributeurs par les travaux et ce, fortement. Donc on n'y voyait pas d'intérêt.

Et surtout, nous considérons que ce n'est pas nécessaire parce qu'un article du Code général des collectivités territoriales confère au syndicat en tant qu'autorité organisatrice de la distribution d'énergie, que ce soit pour l'électricité ou le gaz, à financer tout ce qui concerne la rénovation et l'efficacité énergétique par des recettes provenant de la concession.

La loi nous le permet donc il n'y a pas de raisons de mettre en place un budget annexe qui est un budget supplémentaire à gérer, à équilibrer et qui complexifierait nos rapports et nous obligerait à ne pas équilibrer, ce qui n'est pas possible, ou à vous faire payer plus cher. Donc on ne vous fera pas payer plus cher.

**4° Intégrer dans l'inventaire du syndicat les biens réalisés par les concessionnaires des réseaux de distribution d'électricité et de gaz dont le SIGERLy est propriétaire.**

C'est une demande régulière de la part des différentes Chambres régionales, un focus est fait par les Chambres régionales des comptes sur ce patrimoine et cet inventaire des biens du syndicat en lien avec nos concessionnaires. Nous sommes très favorables à cette recommandation, nous avons été accompagnés par un expert du sujet pour répondre à ce point très technique. Christian ESCALIER pour le cabinet Klopfer a répondu sur cette partie.

C'est un sujet qui intéresse énormément les autres syndicats et du coup, il y a un groupe de travail au niveau national au sein de la fédération pour avancer sur ce sujet.

**5° Développer une programmation pluriannuelle propre des investissements et l'inscrire dans le cadre d'autorisations de programme et de crédits de paiement.**

Nous avons mis en place des AP/CP cette année. Sur la programmation pluriannuelle, comme vous le faites en commune, nous souhaitons le faire et nous avons bouclé un certain nombre de PPI éclairage public pour les communes qui ont souhaité le faire, et je remercie les services éclairage public qui travaillent beaucoup sur ce sujet et essayent de vous faire un maximum de choses. Cela nous permet aussi d'avoir une meilleure organisation du travail avec les équipes parce que si tout le monde demande tout en même temps, on n'y arrivera pas. Et cela nous permet de cadrer avec les entreprises de travaux qu'on a revues encore cette année sur ces sujets pour définir un calendrier de travail qui fonctionne bien.

Et pour nous en termes budgétaire, cela permet, et c'était la demande de la Chambre régionale des comptes, une prévision budgétaire pour affiner au maximum nos emprunts.

Avez-vous des questions sur ces différentes recommandations qui sont plus ou moins techniques voire pour certaines politiques ?

**M. MILLET.-** La Cour des comptes et les Chambres régionales des comptes ont pour mission de chasser les fraudes et infractions éventuelles dans l'usage de l'argent public et plus généralement d'en vérifier le bon usage, à savoir que l'argent public soit bien utilisé pour des objectifs qui ne sont pas définis par la Cour des comptes mais par les instances délibératives.

Il faudrait m'expliquer en quoi le fait d'aller vers une démarche d'unification des concessions de distribution a un rapport avec les missions de la Cour des comptes, j'avoue que je ne comprends pas. On est là clairement sur un champ politique et pas du tout sur les missions de la Cour des comptes. Je ne vois pas à quel titre ils viennent agir, se prononcer ou peser sur un tel sujet. Cela mérite que quelqu'un le dise !

**M. PEREZ.-** C'est une recommandation de la Chambre, elle fait son travail, on a le droit de ne pas être d'accord. La réponse que nous leur avons faite à l'époque, et je le dis encore aujourd'hui, est quand je vais en commune et que je rencontre les maires, ils ne me disent pas qu'il faut absolument fusionner avec la Métropole sur la concession, qu'ils n'attendent que cela de nous. Je pense qu'il y a d'autres choses à faire en termes de travail que de travailler sur les structures et les statuts juridiques de ces différentes structures.

Je peux comprendre le sujet, mais quand on va en commune j'entends qu'il y a un travail de qualité, une écoute, qu'on attend de nous qu'on fasse baisser les coûts, les consommations d'énergie, que les tarifs ne soient pas prohibitifs, mais on ne vient pas me dire qu'il faut vraiment que nous discussions avec la Métropole pour qu'il y ait un périmètre cohérent, ce n'est pas le sujet. Après, les magistrats font leur travail de leur côté.

S'il n'y a pas d'autres remarques ou questions, je vous propose de passer au vote le fait que nous avons discuté de ce rapport.

*Il est procédé au vote électronique.*

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n°C\_20230607\_03

## ÉTAT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) POUR L'ANNÉE 2022

*Rapporteur : Monsieur Eric PEREZ, Président*

*Confirmer page 6/11.*

**M. PEREZ.-** Conformément à l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales, le président de la CCSPL est tenu de présenter à son assemblée délibérante avant le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

Pour l'année 2022, la CCSPL du SIGERLy s'est réunie à deux reprises et a examiné les points suivants :

Je vais faire preuve de transparence, on aurait dû se voir fin 2021, mais je n'ai pas pu présider cette CCSPL, nous l'avons donc reportée au mois de février 2022.

- Le 11 février 2022, c'était tourné autour de la précarité énergétique. On avait la présentation du Compte rendu d'activité de la Concession (CRAC) de fourniture aux tarifs réglementés de vente d'électricité pour l'année 2021 par EDF qui gère ses tarifs réglementés de vente. Nous avons également un état des lieux de la précarité énergétique sur le plan national et local et une synthèse des apprentissages de la table ronde du 10 novembre 2021 que nous avons organisée au SIGERLy avec les concessionnaires, les représentants de la ville de Lyon, le CCAS, le PIMS et différentes associations. Et il y a eu une identification croisée des moyens et besoins en matière de lutte contre la précarité énergétique exprimés par les participants, à un moment où les prix de l'énergie augmentaient fortement et où les différents boucliers n'étaient pas en place et où les factures devenaient prohibitives notamment pour les particuliers.
- Le 14 octobre 2022, nous sommes restés sur une thématique énergétique autour de la sobriété énergétique : quelles pistes d'économie d'énergie nous pouvions avoir pour l'hiver qui arrivait et au-delà. Nous avons notamment eu la présentation du guide sobriété énergétique, mais les membres de la CCSPL sont aussi des associations de consommateurs et pas uniquement des collectivités, nous avons donc pu aborder des sujets qui concernent plus les particuliers.

Nous avons aussi évoqué les sujets d'actualité et d'évolution du tarif réglementé de vente d'électricité et rappelé comment s'organisent, comment sont calculés et sont mis en place les TRVE.

Avez-vous des questions ou des remarques sur les travaux de la CCSPL en 2022 ? *Pas de questions ni remarques.*

Je vous propose de passer au vote.

*Il est procédé au vote électronique.*

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### Délibérations relatives à une compétence particulière

**M. PEREZ.-** Je vous rappelle les modalités de vote pour les délibérations à compétences particulières en matière de concessions de distribution publique de gaz et d'électricité :

- Métropole de Lyon : 1 délégué = 4 voix
- 8 Communes hors Métropole : 1 délégué = 1 voix.

La délibération est adoptée à la majorité simple avec une adoption de la moitié des suffrages exprimés, sauf mentions spécifiques dans les délibérations.

Les délégués des communes métropolitaines ne participent pas au vote, ce sont les conseillers métropolitains qui les représentent dans ce cadre.

Délibération n°C\_20230607\_04

**APPROBATION DE LA DÉMARCHÉ D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)  
POUR L'INSTALLATION DE CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES**

Rapporteur : Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (Transition énergétique et innovation)

Confer page 4/11.

**M. GUELPA BONARO.-** J'ai le plaisir de vous présenter cette délibération sur cet Appel à Manifestation d'Intérêt pour développer du photovoltaïque sur le patrimoine des communes du SIGERLy.

Je vais vous présenter le contexte, les objectifs et les intérêts notamment pour les communes, puis je passerai la main à notre chargée de développement ENR du SIGERLy.

Vous avez eu les présentations ces derniers mois des scénarios RTE et négaWatt dont j'ai repris les synthèses de développement du photovoltaïque dans ces différents scénarios. Que ce soit pour négaWatt qui vise une multiplication par 14 de la production photovoltaïque par an entre 2020 et 2050 ou pour RTE dans les différents scénarios, même les plus nucléarisés, il y a une augmentation massive de l'énergie photovoltaïque à opérer par l'ensemble des acteurs et la Commission Européenne a récemment pris des décisions qui vont fortement encourager, réglementer et inciter tous les territoires à avancer beaucoup plus vite.

L'État vient de voter une loi d'accélération des ENR, la Région va aussi prendre sa part et nous, territoire, devons prendre notre part dans la concrétisation de la production de ces projets de production ENR sur le territoire.

Je vais prendre un instant ma casquette de vice-président de la Métropole de Lyon en charge de l'énergie pour évoquer le plan métropole solaire voté en 2022 visant à multiplier par 4 avant 2030 la production d'énergie photovoltaïque sur le territoire de la Métropole de Lyon. Cela prend en compte ce que les communes vont pouvoir accueillir sur leur patrimoine, mais on n'y arrivera pas sur notre seul patrimoine ou en faisant appel simplement aux citoyens qui créent des coopératives, on aura besoin d'accompagner et d'inciter les porteurs privés à développer des panneaux photovoltaïques sur leurs toitures, parkings, sur tous les terrains qui sont adéquats pour cela.

Au niveau local, le département du Rhône a lancé un AMI photovoltaïque avec une société de projet concernant une centaine de sites avec un angle orienté puissance donc avec des grandes centrales au sol, ce qui peut poser des questions en termes d'artificialisation voire de déforestation pour produire des énergies renouvelables, ce que nous ne souhaitons pas. Nous allons sensibiliser pour avoir un développement raisonné.

Le département du Rhône s'est donc engagé dans cette démarche, comme la Métropole de Lyon avec le plan métropole solaire voté en juin 2022 et quelques semaines avant un appel à manifestation d'intérêt pour le patrimoine métropolitain, 11 collèges et une chaufferie urbaine et on devrait avoir les panneaux photovoltaïques d'ici l'été 2024.

La ville de Lyon a également lancé cet appel à manifestation d'intérêt avec le même volume, une douzaine de toitures, c'est un projet très orienté collectif citoyen pour installer ces panneaux photovoltaïques en toiture de bâtiments de la ville.

Tout le monde s'y met et depuis le début du mandat côté SIGERLy, ce travail était en cours pour proposer ce même type d'AMI. Le SIGERLy a la volonté de massifier rapidement cette quantité d'énergie renouvelable produite sur notre territoire et sur le patrimoine des communes. C'est pour cela que dès 2021 le SIGERLy a mené une enquête auprès des communes, enquête à laquelle 33 communes ont répondu et qui faisait apparaître des projets ou des envies de projet et un souhait d'accompagnement par le syndicat. 22 communes ont des projets concrets d'ENR sur le mandat 2020-2026, majoritairement photovoltaïques puisque c'est l'énergie renouvelable électrique qui sera la plus facile à mettre en place sur notre territoire. 18 communes sont intéressées par une démarche de solarisation massive et 25 communes sont intéressées par un accompagnement par le syndicat sur les énergies renouvelables, 100 % sur le plan technique et 80 % sur le plan financier. Le SIGERLy est attendu sur ce volet.

Les objectifs du projet visent à avoir une logique de grappe y compris à l'échelle des communes en mettant à disposition des surfaces inutilisées sur le patrimoine des communes. L'idée est de mutualiser le temps passé sur le sujet plutôt que de faire les projets un par un ; en les faisant par grappe, on gagne en temps et en efficacité. Je pense que tous les élus et agents des communes sont très chargés par de multiples projets et l'idée est de gagner du temps et en tout cas d'en perdre le moins possible.

Il s'agit également de proposer une solution de massification donc de rapidité pour produire ces ENR et avoir ces installations avant la fin du mandat. On veut tous montrer qu'on s'empare de ce sujet et on veut tous avoir des choses à montrer très concrètement avant la fin du mandat.

L'objectif est aussi de placer le SIGERLy, et c'est une demande forte des communes, comme tiers de confiance pour le développement de l'énergie photovoltaïque donc de profiter de l'ingénierie, de l'expertise du syndicat pour vous accompagner tant sur les volets techniques que financiers.

Et enfin, de bénéficier de l'expertise technique de développeurs de projets photovoltaïques qui sont encore plus experts sur ce volet, l'idée étant de mutualiser leur temps plutôt qu'ils aillent projet par projet, toiture par toiture, et qu'il y ait un élan collectif pour profiter de leur expertise.

Pour les opérateurs, c'est une réduction du risque. Nous avons identifié un peu plus d'une cinquantaine de sites potentiels qui peuvent accueillir des panneaux solaires ; l'idée est de réduire le risque pour eux en termes de rentabilité des installations et par ce grand champ d'une cinquantaine de sites d'augmenter l'attractivité de notre AMI. Puisque tous les territoires s'y mettent, il est important d'avoir un maximum de réponses et d'opérateurs qui s'intéressent à notre initiative pour avoir les meilleures propositions techniques, financières et en termes de responsabilité environnementale. C'est un gage d'attractivité d'avoir un grand nombre de sites pour ce premier AMI.

La commune est propriétaire de son patrimoine et le met à disposition d'une structure tierce (le développeur photovoltaïque) pour qu'elle développe, investisse, construise, exploite et maintienne ces centrales photovoltaïques pour une durée déterminée, entre 20 et 30 ans en moyenne, ça peut être un peu plus court, mais on n'en voit pas l'intérêt, ou un peu plus long avec des panneaux solaires qui sont de plus en plus solides dans le temps et qui gardent une productivité intéressante.

Les développeurs développent ces centrales en échange d'un loyer, symbolique sur des petits sites puisque pour la rentabilité du projet on ne peut pas demander un loyer trop important. Il faut aussi savoir que les communes vont percevoir une taxe en lien avec le développement des projets d'énergie renouvelable sur leur territoire.

Les projets possibles sont des centrales sur toitures principalement, toitures terrasses et toitures plates, toitures en pente sur tuile ou sur bac acier, en revanche sur fibrociment amianté ce n'est pas possible puisque l'installation va potentiellement générer des risques tant pour les habitants, pour les agents que pour les élus et même pour les développeurs solaires. Mais c'est une bonne occasion pour un futur AMI de prévoir la rénovation de ce type d'installation.

On a aussi des opportunités sur les parkings qui ne sont pas encore végétalisés ou qui sont récupérés de fonciers qui n'appartenaient pas encore aux communes et qui peuvent être des exemples de site où on peut installer des ombrières, avec une logique de récupération d'eau de pluie à la parcelle qui serait de bon ton surtout en cette période où l'eau sera de plus en plus rare. Et pour les centrales au sol, l'idée est d'aller sur des terrains dégradés, d'anciennes carrières ou d'anciens centres d'enfouissement et anciens sites pollués, et de ne surtout pas porter atteinte à la biodiversité qui est aussi en difficulté avec les enjeux environnements.

Enfin, des centrales sur des hangars peuvent être envisagées. Les conditions peuvent être compliquées pour ce genre de projet, mais il ne faut pas s'empêcher de l'imaginer, on peut avoir d'autres types d'installations couvertes sans que ce soit des parkings ni des surfaces agricoles, par exemple des courts de tennis peuvent être l'objet de centrales photovoltaïques.

En termes de montage juridique, on a souvent envie d'avoir sur son patrimoine des centrales photovoltaïques en autoconsommation, mais on ne pourra pas aller sur ce genre de projet sur ce premier AMI, on est uniquement sur la vente de la totalité de l'électricité produite sur le réseau par l'opérateur, on ne parlera pas dans cet AMI d'autoconsommation, mais cela pourrait être considéré sur d'autres projets plus spécifiques d'une autoconsommation individuelle ou plus collective.

Pour la partie plus technique, je laisse la parole à la Madame la Chargée de développement ENR, que je remercie et je remercie grandement les services pour ce travail.

**Madame la Chargée de mission ENR - Merci.**

Pour cet AMI, la première étape a été d'échanger avec les communes pour la sélection des sites selon une méthodologie. Dans un premier temps, nous avons analysé les toitures, leur configuration, leur orientation et l'inclinaison, sous-entendu qu'une toiture orientée nord est exclue de l'AMI. On cherchait les bâtiments et sites les plus favorables. Il a aussi été regardé l'encombrement des toitures, particulièrement pour les toitures terrasses. S'il n'y a pas de place pour mettre les panneaux ou si de l'ombre est créée par l'encombrement, c'est à exclure. On peut aussi avoir des sites dont la toiture ou des parkings sont soumis à l'ombrage des arbres ou d'autres bâtiments et nous l'avons aussi regardé.

Ensuite, on est allé dans le détail technique, en regardant le type de couverture, l'état des toitures, l'état de l'étanchéité, de l'isolant pour les toitures terrasses, on parle de classe de compressibilité pour accueillir sur les toitures terrasses le poids des panneaux photovoltaïques et on regarde la charpente. On a eu des premières indications de la charpente et de la structure, mais on n'a pas une garantie à date que ça tient avec l'installation, il y aura besoin d'une étude de structure. On a essayé de regarder dans les éléments à disposition : DEO et plans.

Nous avons aussi demandé aux communes si elles ont une vision de l'utilisation du bâtiment à 20-30 ans parce que l'installation est là pour au moins 30 ans et les baux de location, les conventions d'occupation temporaire sont autour de 30 ans, il ne faut donc pas envisager au bout de 15 ans devoir enlever les installations pour faire des travaux et devoir la remettre. Dans la mesure du possible, si les communes ont une visibilité sur l'utilisation et le besoin de rénovation des bâtiments, nous l'avons pris en compte.

Après il y a la zone de protection Architecte Bâtiment de France, ce n'est pas réhabilitaire, mais on doit demander l'avis d'ABF et c'est à prendre en compte. De même pour l'accessibilité du site, s'il y a des problématiques particulières.

Pour les sites potentiels encore en lice, nous avons mis en place une simulation d'installation selon la place disponible pour voir quel modèle économique ressort. Cela appartiendra aux opérateurs tiers investisseurs d'avoir un modèle pour chaque site, mais nous avons pré-évalué pour avoir une idée et inciter les développeurs : on a le côté financier, le côté productible et on a regardé le raccordement au réseau ENEDIS, s'il y a des problématiques, si le poste est loin, cela implique une extension du réseau et donc des coûts supplémentaires.

Le choix revient aux communes de garder ou non le site, selon nos conseils.

Actuellement, est en cours le mandat par délibération des communes auprès du SIGERLy pour organiser cet AMI et valider les sites présents dans l'AMI. Quand je dis valider les sites, c'est valider dans la publication de l'AMI et ce qui fera foi à la fin, ce sont les conventions d'occupation temporaire signées. Avant cela, les communes ne sont pas obligées, engagées de partir avec un opérateur, surtout si la proposition n'est pas satisfaisante ou si finalement la vision sur le bâtiment n'est plus à 20-30 ans parce que finalement la commune a décidé d'utiliser ce bâtiment pour quelque chose de différent. Ce bâtiment serait donc retiré des négociations.

L'AMI sera lancé sous peu, les opérateurs vont réaliser des études techniques approfondies et plus poussées que ce que l'on a pu faire dans la méthodologie en amont pour voir sur chaque site si le projet est faisable techniquement mais aussi économiquement.

Si c'est bon, la convention d'occupation temporaire est signée entre commune et opérateur pour le site retenu pour la construction de la centrale et son exploitation avec un loyer en compensation.

En termes de calendrier, il y a eu une enquête, des échanges avec les communes, en parallèle le SIGERLy a fait du sourcing auprès d'opérateurs pour savoir les cas qui sont écartés, les questions que l'on devait poser aux communes, ce que l'on devait regarder pour éviter de proposer un site qui ne serait pas pertinent. Cela a été fait l'année dernière.

En 2023, les communes ont validé leur participation de principe et les délibérations sont en cours pour les sites et le mandat au SIGERLy. Nous avons des échanges réguliers avec les communes, nous les avons réunies début mars pour faire un point d'étape, rappeler certains éléments et avoir leur avis pour prendre certaines décisions.

Suite à cette réunion, nous avons pu avancer sur la rédaction du cahier des charges de l'AMI et des modèles de délibération pour être prêt aujourd'hui notamment, mais surtout pour la publication de l'AMI qui est prévue dans quelques semaines.

Il y aura des visites de sites afin que les opérateurs puissent bien appréhender les bâtiments, les toitures et les parkings et ils peuvent déposer leur dossier jusqu'à fin août. Une analyse est faite avec les communes parce que le choix leur appartient et nous sommes là pour les accompagner, l'objectif étant de mutualiser et massifier. Nous allons examiner les candidatures et préparer le travail de sélection et on pourra auditer les candidats qui sont les mieux placés suite à la première réponse pour

ensuite sélectionner le plus intéressant. Il est possible d'avoir plusieurs lauréats parce qu'il y a beaucoup de sites et peut-être que certains vont se positionner sur une typologie de sites et d'autres sur d'autres sites. On ne va pas exclure des sites pour garder un seul lauréat, on peut donc envisager d'avoir plusieurs lauréats.

En 2024, on espère qu'on aura des lauréats sur beaucoup de sites, les échanges vont être menés sur les conventions d'occupation donc sur les modalités de mise à disposition pour aboutir à une délibération de la commune. Ensuite, les lauréats feront les études techniques et financières. Ils ont aussi à prendre à leur compte les démarches administratives réglementaires et à commencer l'installation des centrales, éventuellement des aménagements au préalable.

Cette phase d'exploitation et de maintenance sera sur un certain nombre d'années et on arrive à la fin de l'exploitation à la fin de la convention d'occupation. Il est important de noter que c'est un tiers investissement, il n'y a pas de reste à charge pour la commune et il faudra bien veiller à la convention. Les délibérations pour les communes auront lieu fin 2023, début 2024, une fois que l'opérateur et la commune se seront mis d'accord sur le site et les modalités, notamment la durée, le loyer, mais aussi le fait de faire en sorte qu'il n'y ait pas de mauvaise surprise, que tout soit couvert dans les différents cas qui peuvent arriver en 25-30 ans.

Pour ces titres d'occupation, nous soumettons un projet lors de la publication de l'AMI pour que les candidats puissent répondre sur cette base, voir leur flexibilité par rapport à la convention soumise et voir aussi leurs remarques éventuelles qui pourraient soulever des points que l'on n'aurait pas envisagés ou voir le côté peut-être figé de leur côté. C'est soumis à négociation. Cela a été envoyé pour relecture aux communes, nous avons eu quelques remarques et nous avons pu enrichir et compléter le modèle de convention.

Pour le choix des lauréats, les critères ont été discutés lors du groupe de travail avec les communes début mars. Ce qui est le plus important, c'est le nombre de projets, pour rappel l'objectif est la massification, la puissance, et l'expérience des opérateurs pour discuter et avancer avec des professionnels qui ont de l'expertise et un certain *background* technique et sur la vision à 30 ans.

On regarde aussi l'acceptabilité juridique par rapport à la convention d'occupation temporaire, le montage qui est proposé au niveau financier et économique même si ce n'est pas le moteur des communes, pour voir ce qu'ils proposent en loyer en fonction du business plan si c'est cohérent et qu'ils permettent aux communes d'avoir un certain retour sur leur profit. Il y a également un critère technique, cela rejoint le côté expérience, et un aspect environnemental et RSE. On ne veut pas qu'il y ait des installations photovoltaïques au prix de la biodiversité, on ne veut pas non plus qu'il y ait des installations photovoltaïques au prix de ressources qui sont prises peut-être hors Europe. Après, c'est quelque chose qu'on ne peut pas imposer, ce sera regardé donc mais pas imposé. Quoi qu'il en soit, les communes ont indiqué que c'est important d'avoir un aspect environnemental en même temps qu'énergétique et renouvelable.

16 communes sont impliquées pour 52 projets dont 40 en toiture, 6 sur parking et 6 sur terrains de tennis concernant des hangars photovoltaïques, mais on ne sait pas si on aura beaucoup de retours sur ce sujet parce que si l'installateur doit payer l'installation et la couverture, ça peut être un investissement important. On estime une puissance de 6,2 MWc, ce qui peut représenter une production de 6 400 MWh/an.

**M. JASSERAND (Marcy l'Etoile).**- Bravo pour ce bel exposé et bravo au SIGERLy pour cette démarche volontaire et dynamique.

Une précision, je vais parler des démarches administratives, tout ce qui est au sol passe par une déclaration préalable que les communes sont obligées de déposer comme un privé. Au niveau des ombrières, il faut un permis de construire que la commune est obligée de traiter et d'afficher. Et c'est là où je parle des riverains, on est tous en milieu plus ou moins périurbain, j'ai assisté à des réunions sur d'autres sujets et des gens sont venus sur ce sujet : 60 personnes dans la salle, 2 ou 3 personnes qui viennent sur le sujet photovoltaïque et qui évoquent le bruit émis par les onduleurs entre 60 et 65 dB(A), des réverbérations solaires surtout s'il y a des balcons ou des routes de circulation, il faut savoir que des panneaux sont non-réverbérant ou moins que d'autres donc il faut faire attention à cela. J'ai une étude sur mon bureau qui est très bien faite et on peut répondre à ces questions et il faut les prévoir.

Également, la Métropole nous parle d'un traitement des eaux pluviales, mais ça, c'est plus facile et on sait bien faire. Mais en ce qui concerne les deux sujets précédents, c'est loin d'être évident.

C'est nous, communes, qui allons faire ce travail, mais il ne faut pas occulter les riverains. Je pense qu'on peut y arriver, j'y crois, mais ce n'est pas gagné d'avance.